



Nombre de délégués
en exercice : 55

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE

- 6 JUIL. 2022

COURRIER ARRIVÉ

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 20 JUIN 2022

A la suite d'une convocation du 14 juin 2022, les membres composant le Comité Syndical du Sydeme se sont réunis au siège administratif 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 20 juin 2022 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydeme.

- ✓ Etaient présents : **31**
Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Mireille CINQUALBRE, Germain DERUDDER, Jean-Claude HEHN, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Gilbert SCHUH, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Dominique LIMBACH, Jean-Luc LUTZ, Freddy LITTY, Joël NIEDERLAENDER, Gabriel GLATH, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Gabriel WALKOWIAK, Christian CLEMENT, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Jean-Claude HUBERT, Serge STEBLER, David SUCK, Hubert BUR, André DUPPRE, Simone RAMSAIER, Francois GATTI, Pierre THIL, Bernard COLBUS, Roselyne DA SOLLER.
- ✓ Excusés : **13**
Mesdames, Messieurs Alexandre CASSARO, Sabrina HASSINGER, Chantal PLATTE, Marc SENE, Guy BORN, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Jean MEKETYN, Emmanuel SCHULER, Roland GLODEN, Luc BALLASSE, Pierre LANG, Bernard PETRY.
- ✓ Excusés ayant donné procuration : **9**
Mesdames, Messieurs Hubert BOURING a donné procuration à Joël NIEDERLAENDER, Durkut CAN a donné procuration à Roland ROTH, Salvatore COSCARELLA a donné procuration à Gabriel WALKOWIAK, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, Emmanuel THIRY a donné procuration à Etienne HOFFERT, Cathia HEIM a donné procuration à David SUCK, Joël ROMANG a donné procuration à Jean-Claude HUBERT, Salvatore FIORETTO a donné procuration à Francois GATTI, Ginette MAGRAS a donné procuration à Roselyne DA SOLLER.
- ✓ Absents : **2**
Messieurs Claude KLEIN, Pascal LAUER.

04. RESSOURCES HUMAINES

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Comité Syndical,

VU les dispositions de l'article 44 de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

CONSIDERANT qu'il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

ENTENDU l'exposé de Monsieur Roland ROTH, Président.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, par :

40 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décident

➤ D'adopter le tableau des emplois ainsi proposé :

Nombre de postes	Grade	Catégorie	Temps de travail
1	Ingénieur général	A	Temps complet
1	Ingénieur principal	A	Temps complet
2	Attaché principal	A	Temps complet
2	Attaché territorial	A	Temps complet
1	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	Temps complet
1	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	Temps complet
1	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	Temps complet
2	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	Temps complet
1	Adjoint administratif territorial	C	Temps complet

➤ D'inscrire au budget les crédits correspondants.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Fait à MORSBACH, le 20 juin 2022

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT
Compte tenu de la publication du compte-rendu de la délibération, le 06 JUL. 2022
Et de la transmission en Sous-Préfecture le 06 JUL. 2022